

Département du Lot

Communauté d'agglomération  
du Grand Cahors



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAXOU

## 4 - PARTIE REGLEMENTAIRE

### *4.3 - EMBLEMES RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 DU CODE DE L'URBANISME*

PLAN LOCAL  
D'URBANISME

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

Plan Local d'Urbanisme prescrit le 22 Octobre 2011

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU - Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78

4.3

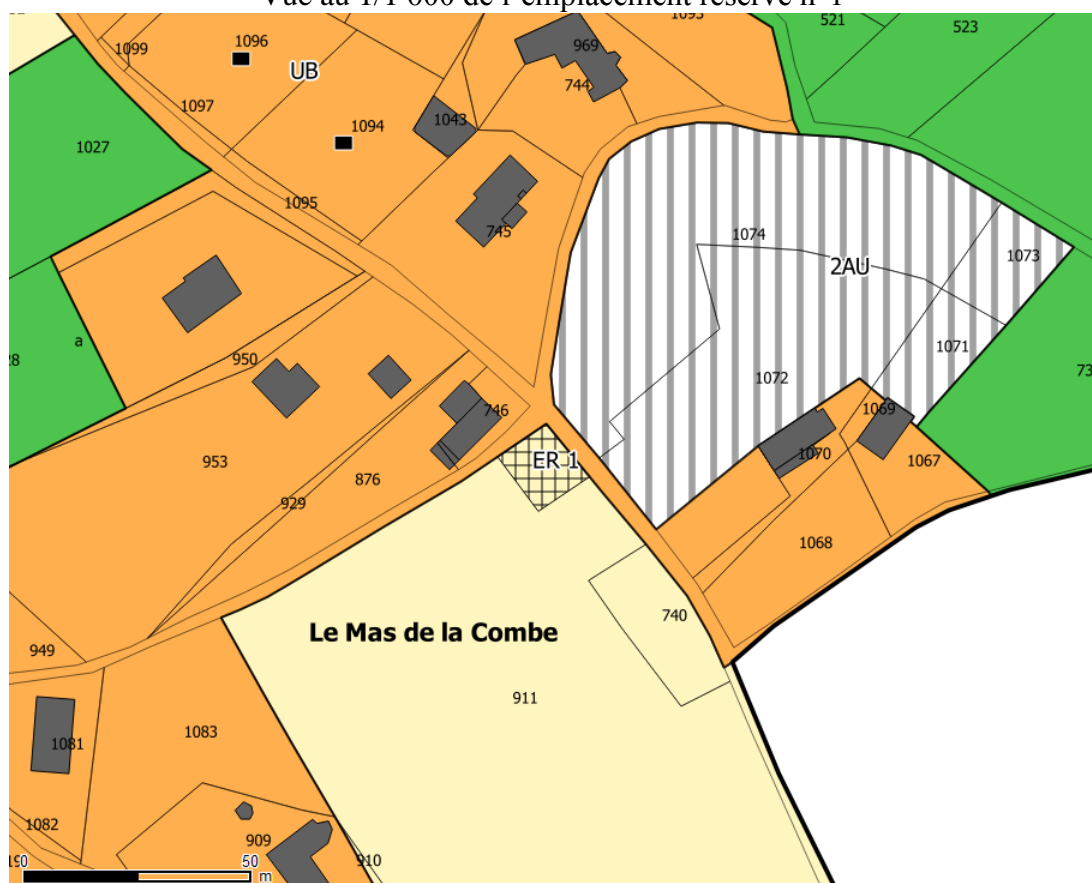
# PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAXOU

## Liste des emplacements réservés

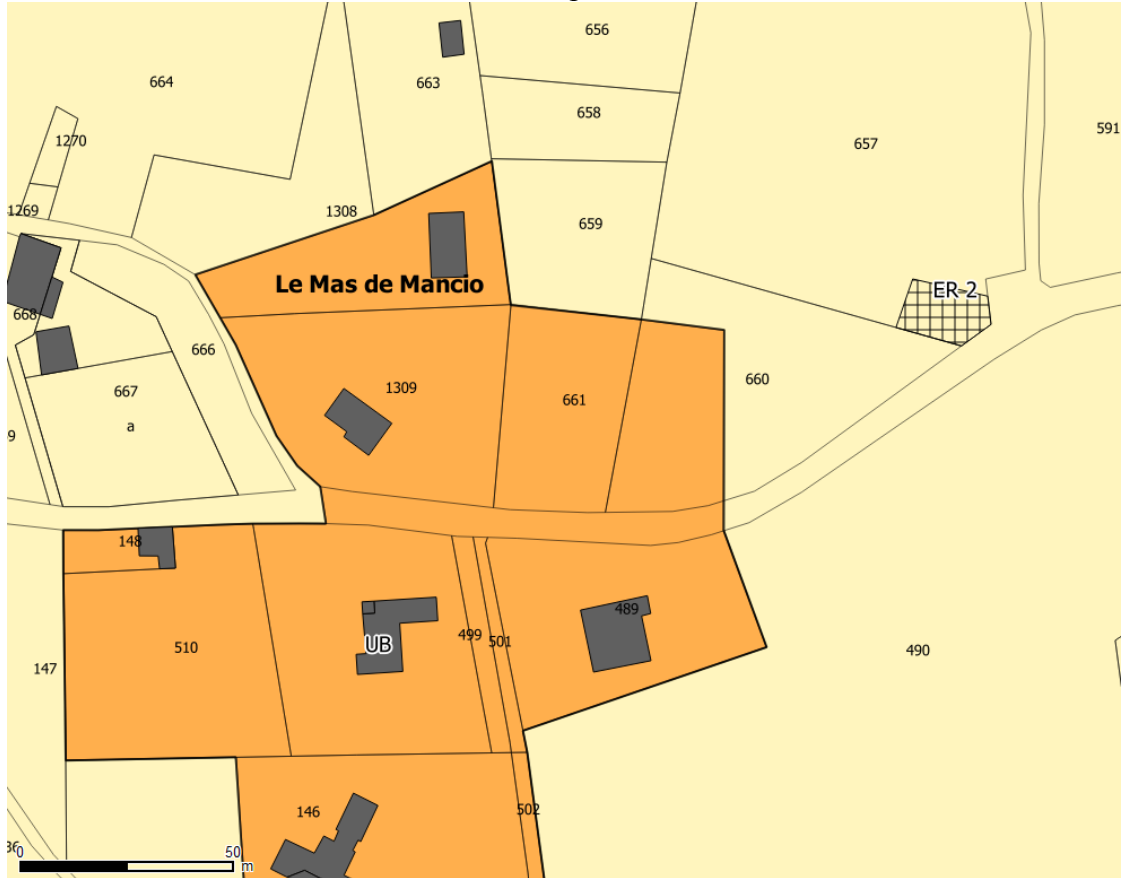
### au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	PARCELLE	SUPERFICIE INDICATIVE
1	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	C 911 en partie	200 m <sup>2</sup>
2	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	A 657 en partie	235 m <sup>2</sup>
3	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	D 462 en partie	200 m <sup>2</sup>
4	Améliorer la visibilité le long de la RD 47 (talutage) et aménager une liaison douce	Commune	D 421 en partie	220 m <sup>2</sup>
5	Extension de la mairie et de la salle des fêtes	Commune	C 185 en partie	710 m <sup>2</sup>

Vue au 1/1 000 de l'emplacement réservé n°1



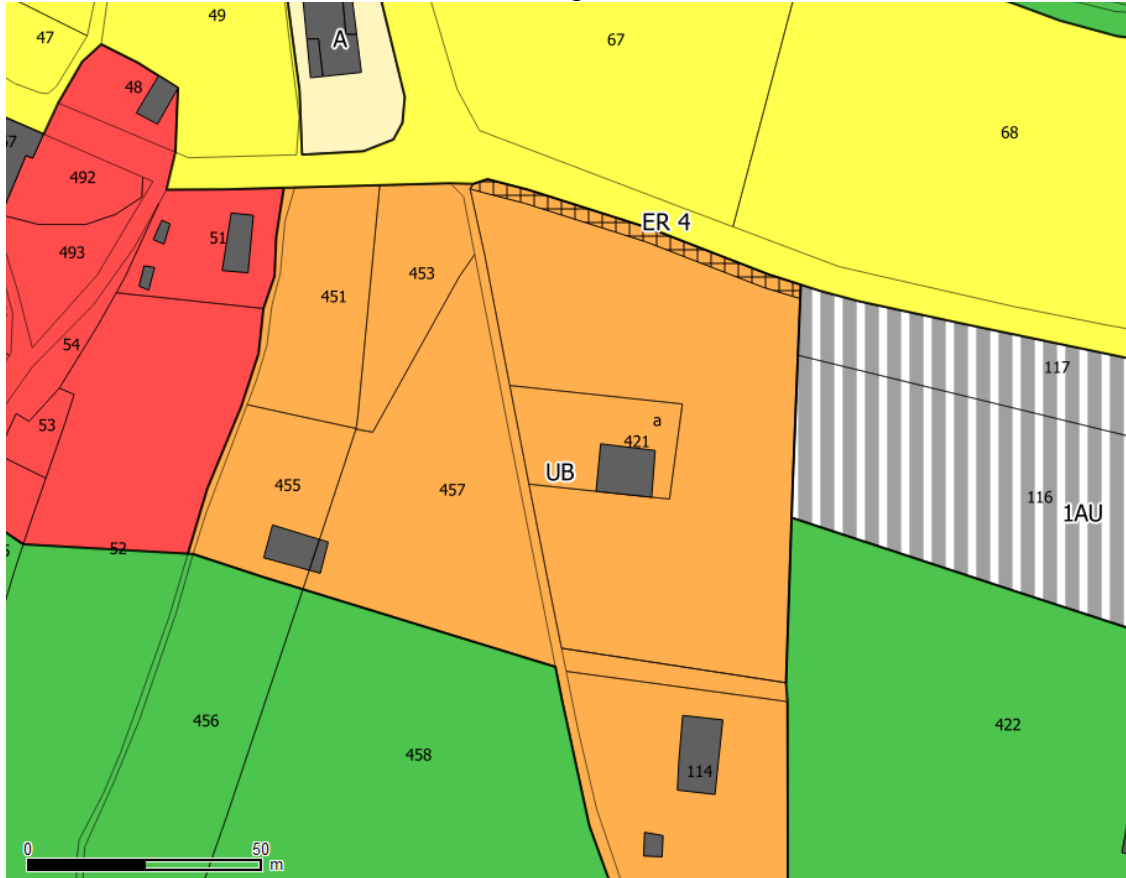
Vue au 1/1 000 de l'emplacement réservé n°2



Vue au 1/1 000 de l'emplacement réservé n°3



Vue au 1/1 000 de l'emplacement réservé n°4



Vue au 1/1 000 de l'emplacement réservé n°5

